

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 17 MARS 2011 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes CHARLOT, BLIGNY, GOTTE, BREDILLET, BIGEARD, FUSIER, CHASTRUSSE, LANTERNE, JACQUES, Mrs TREMOULET, GERARDIN, FORESTIER, FREREBEAU, GUYOT, GAGNARD (PITTOIS), BEAULAT, PICHON, DELEPAU, ROLLIN, CROUZIER, SAUVAIN D., GERMAIN (KOSAK), BRIGATTI, BIGEARD, MATHE, DULIEU, IMARD, AIMEUR, BERCO, BEURET, DANCOURT, FERREUX, ESPINOSA, GUIBLAIN, BRUN, TABEL, MUGNERET, CHETTA, SACCOMANI, RUINET, VUILLEMIN, MAILLOTTE, SUTY, PARMENTIER, BELIN, EMAROT, SAUVAIN H., PAUTET, VERDREAU, JOLIET, BESANCON, AUBERTIN, JOUFFROY, LEMAIRE, PETIT, BRUNO, BRACHOTTE, PERRICAUDET, BERTHIOT, BON J.F.

Représentés :

Mr MATHEY représenté par Mr TREMOULET – Mr LEBLANC représenté par Mr FORESTIER, Mr HUGUENOT représenté par Mr GUYOT – Mr FEVRE représenté par Mr PICHON, Mr FREI représenté par Mr ROLLIN – Mr LAPIERRE représenté par Mr BIGEARD, Mr BERNARD représenté par Mme GOTTE – Mme ANDREOLETTI représentée par Mr DANCOURT, Mr JEANNERET représentée Mr ESPINOSA – Mr SEGUIN représenté par Mr BEAULAT, Mr KOSCIELINSKI représenté par Mr MUGNERET - Mr PETAZZI représenté par Mr TABEL, Mme DUPUIS représentée par Mr CHETTA - Mr BAUDRON représenté par Mr VUILLEMIN, Mr LUSTREMANTE représenté par Mr RUINET - Mr COLSON représenté par Mr MAILLOTTE, Mme POIVRE représentée par Mr AUBERTIN - Mr MARTEAU représenté par Mr EMAROT, Mr DUBOIS représenté par Mr BRACHOTTE – Mr MARGUIER représenté par Mr BRIGATTI, Mr GEVREY représenté par Mr BON.

Absents/excusés :

Mmes BONNET, MARIE-JOETS, BREDILLET C., CHAIX, BOUCHET, GRANDIOWSKY, Mrs DARMAILLAC, BON, DUMONT, MONANGE, PILLOT, ROZAT, MINIAU, RENAUDOT, BLANCHARD, BIZE, GUERBER, LAURIOT.

Secrétaire de séance :

Mr Patrice ESPINOSA

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Patrice ESPINOSA est élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2011

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 17 février 2011.

Aucune remarque n'étant émise, le projet de compte rendu de la séance du 17 février 2011 est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Avant de tracer les grandes lignes des projets 2011, le Président propose de faire le point sur l'exécution du budget 2010 toutes vocations confondues.

BILAN GENERAL

Communauté de Communes

Résultats 2010	+ 3 782 717,75 €
Déficit fonctionnement antérieur	- 131 010,46 €
Excédent investissement antérieur	+ 803 175,92 €

Excédent global	+ 4 454 883,21 €
-----------------	------------------

Boulouze

Fonctionnement recettes	+ 343 800,08 €
dépenses	- 39 464,50 €
Résultats 2010	+ 304 335,58 €
Déficit antérieur	- 4 989 214,24 €

Déficit global	- 4 684 878,66 €
----------------	------------------

Funérarium

Fonctionnement recettes	29 990,48 €
dépenses	28 989,42 €

Résultats 2010	1 001,06 €
Excédent antérieur	5 732,89 €

Excédent fonctionnement 2010	6 733,95 €
------------------------------	------------

Investissement recettes	10 226,01 €
dépenses	5 588,38 €

Résultats 2010	4 637,63 €
Déficit antérieur	- 5 719,01 €

Déficit investissement 2010	- 1 081,38 €
-----------------------------	--------------

Excédent global	+ 5 652,57 €
-----------------	--------------

Résultats d'ensemble

Budget principal	+ 4 454 883,21
Budget Boulouze	- 4 684 878,66
Budget funérarium	+ 5 652,57
	- 224 342,88

Restes à réaliser

Dépenses	- 271 352,81
Recettes	+ 1 000 773,95
	+ 729 421,14

+ 505 078,26

Information : aux dernières nouvelles, Genlis étant éligible à la DETR, notre communauté de communes l'est également.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Au cours de ce débat budgétaire nous reprendrons les différentes fonctions du budget.

Fonction 01 – Opérations non ventilées

Fonctionnement :

- en dépenses :
 - intérêt des emprunts qui augmentent
 - amortissements en augmentation
- en recettes :
 - contributions directes, évolution en fonction des bases malgré l'incertitude des ressources à venir, les taux proposés ne devraient augmenter que de 1,5 % pour suivre l'évolution de l'inflation
 - DGF, son montant est prévu à la baisse
 - fonds de solidarité intercommunale
 - produits divers de gestion courante
 - excédent de fonctionnement reporté (968 541,44)

Investissement :

- en dépenses :
 - remboursement d'emprunts en augmentation
- en recettes :
 - amortissements en augmentation
 - excédent d'investissement reporté (3 486 341,77)

Ce sont les excédents de la fonction 01 qui permettront de financer les dépenses et déficits des autres fonctions.

Fonction 020 – Administration générale

- les dépenses de fonctionnement devraient peu évoluer
- en investissement, nous aurons à renouveler deux ordinateurs et à acheter du matériel et à aménager les bureaux et une salle de réunion au 1^{er} étage

Fonction 021 – Assemblée locale

Les dépenses de fonctionnement évoluent du montant des augmentations des indices.

Fonction 023 – Information communication

- pas d'augmentation

Fonction 024 – Fêtes et cérémonies

- les dépenses se maintiennent à un niveau très bas

Fonction 212 – CLIS

Le budget prévisionnel sera en légère augmentation par rapport au budget réalisé en 2010.

Fonction 213 – RASED

Les RASED sont maintenus. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement évoluent peu.

Fonction 251 – Restauration

En 2011, le budget prévoit 112 000 repas comme en 2010. Il n'y a pas d'investissement.

Fonction 252 – Transport

Sont à financer :

- le périscolaire
- les cross organisés dans les écoles élémentaires
- deux sorties pour la CLIS

Fonction 254 – Centres Médicaux Scolaires

En 2011, nous prévoyons de verser notre participation pour 2009 et 2010, années pour lesquelles aucun mandatement n'a été effectué.

Fonction 421 – Centre de loisirs périscolaire

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont prévues en augmentation de 1,3 %. Cette augmentation est due aux charges de personnel.

95 % de ces dépenses sont des charges de personnel et des remboursements aux communes (frais de fonctionnement et emprunts).

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont prévues en retrait de près de 15 %. Nous préférons être prudents car nous ne connaissons pas la participation de la CAF.

La participation des parents représente 30 % des dépenses de fonctionnement.

- les recettes correspondent à :
 - la participation des parents,
 - les prestations de la CAF,
 - la compensation de la Communauté de Communes.

Dépenses d'investissement :

Il nous faut prévoir :

- des réparations dans plusieurs centres périscolaires,
- le financement de l'étude du projet de restaurant scolaire jusqu'au DCE.

Recettes d'investissement :

Elles se limiteront au reliquat de subvention et à la participation de la CAF.

Fonction 523 – Arc en Ciel

Nous proposerons une aide de 9 300 € pour 2011.

Fonction 524 – Gens du voyage

Nous terminerons l'aire d'accueil provisoire et nous lancerons l'action de déminage.

Fonction 64 – Relais Petite Enfance

Le budget de fonctionnement est prévu en forte augmentation du fait de la participation de la Communauté de Communes à la réhabilitation du Relais Nord situé à Genlis.

En investissement nous procéderons à la mise aux normes du Relais Sud à Thorey en Plaine. Nous demanderons une subvention dans le cadre de la DETR.

Fonction 812 – Ordures ménagères

- les recettes et les dépenses s'équilibreront
- le taux de la TEOM sera ajusté en fonction des besoins du SMICTOM.

Fonction 815 – Transports urbains

Pas de changement.

Fonction 820 – SCOT, ACCF et AMF: peu de changement.

Fonction 822 – Voirie

Fonctionnement :

- en dépenses :
 - entretien courant de la voirie

Investissement :

- en dépenses :
 - fonds de concours pour l'éclairage de la rue Pré Omer
 - fonds de concours pour la mise en sécurité du chemin Guyot

Fonction 830 – Environnement :

Fonctionnement :

- en recettes : participation des communes pour la réhabilitation des décharges.

Investissement :

- en dépenses : aménagement des bords du canal de Bourgogne à Thorey en Plaine.

Fonction 90 – Intervention économique, MDEF, Mission Locale, Boulouze

Fonctionnement :

- dépenses : peu de changement dans les dépenses
- recettes : nous sommes en attente des versements de subventions

Investissement :

- étude de faisabilité de la ZAD de Huchey - Genlis
- reliquat des dépenses d'investissement
- reliquat des subventions

Funérarium

Le budget du Funérarium ne pose aucun problème en fonctionnement.

En investissement, nous devons prévoir une climatisation dans les trois salons et revoir la climatisation du laboratoire. Pour le financement, nous proposerons le recours à l'emprunt à hauteur de 15 000 €.

Boulouze

En dépenses, nous avons à financer l'extension de la ZAE de Boulouze.

Les recettes prévues permettront d'équilibrer ce budget.

La vente des terrains doit nous permettre de nous libérer de l'ouverture de crédit de trésorerie de 1 500 000 €.

∅ ∅ ∅

Le Président invite les délégués à émettre leurs remarques.

Un délégué regrette que le DOB ne mentionne pas de données chiffrées, en effet à titre d'exemple il précise que *Fonction 01 – Opérations non ventilées Fonctionnement – dépenses : intérêt d'emprunts qui augmentent*

↳ L'augmentation est de 60%, de même, le remboursement du montant du capital augmente de 37%.

Il souhaiterait que le règlement intérieur de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise acte les éléments à inscrire et la présentation que doit revêtir le DOB.

Le Président accepte tout à fait cette requête. Cependant, il précise que la commission des finances n'a pas encore finalisé le projet de budget primitif. Par conséquent, le Président ne peut pas présenter de chiffres. Le DOB présente les grandes tendances de la collectivité, les orientations financières à privilégier au regard des projets en cours.

En conclusion, donner les chiffres du budget primitif ne correspond pas à la philosophie d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Des précisions sont apportées sur les points suivants :

- Fonction 252 : chaque année, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise finance les transports des enfants participant au cross annuel organisé par les conseillers pédagogiques de circonscription.

- Fonction 524 : le terme « déminage » paraît excessif. En effet, la ville de Genlis a déjà procédé il y a quelques années à une opération de déminage ; Aujourd'hui il convient de procéder à une dépollution métallique (extraction de tous les déchets métalliques du sol). Si des débris d'explosifs étaient présents, il serait alors nécessaire de prendre l'attache du service de déminage de Metz.

- Fonction 822 – voirie : Fonds de concours pour la mise en sécurité du chemin Guyot à Genlis

Le chemin Guyot n'est pas classé d'intérêt communautaire, bien que l'entrée des externes du collège soit située dans cette rue. Par conséquent, la Communauté de Communes ne peut assurer la maîtrise d'ouvrage de quelconques travaux sur cette voie. Néanmoins, la ville de Genlis ayant programmé des travaux de mise en sécurité, la Communauté de Communes pourrait participer par fonds de concours au financement de ces travaux.

Un délégué rappelle l'état de dégradation et de dangerosité de la voie romaine située entre Fauverney et Rouvres en Plaine. Le Président confirme qu'il a reçu une demande de participation aux frais de remise en état. Il précise que celle-ci a été accueillie très défavorablement par la commission des finances et le bureau en raison des prises de position de la commune de Fauverney sur le dossier de la taxe locale d'équipement (TLE).

Monsieur Luc JOLIET, Vice-Président en charge du développement économique, propose de mener une étude sur les flux migratoires quotidiens des deux axes majeurs RD 905 et RD 968 du territoire communautaire, qui pourra permettre à terme de mettre en adéquation les infrastructures routières avec le développement urbanistique du territoire.

Au cours du débat, plusieurs éléments sont mis en avant par les délégués :

- si la Communauté de Communes participe à des travaux de réfection sur des voiries qui ne sont pas d'intérêt communautaire, d'une part elle agit hors compétence et de ce fait, elle pourrait être sollicitée par de nombreuses communes et d'autre part, prendre la compétence voirie engendrerait que la majeure partie du budget soit engloutie dans ce type de dépenses,
- il serait souhaitable, si un débat a lieu à propos de la voirie, que celui-ci porte sur l'ensemble du territoire et sur le problème global de circulation,
- il est demandé que la Communauté de Communes sollicite le SCOT et le Conseil Général afin d'alerter ces instances des problèmes de circulation et de dégradation des voiries du territoire.

Le Conseil Communautaire est invité à prendre acte.

REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME

Le Président expose que la Taxe d'Aménagement (TA) se substituera dès le 1^{er} mars 2012 à la TLE, la TDCAUE, la TDENS

La Taxe d'aménagement est instituée par délibération de l'organe délibérant dans les EPCI compétents en matière de PLU après accord des communes à la majorité qualifiée. Une délibération de l'organe délibérant fixe les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe aux communes, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences.

En conséquence, si notre Communauté de Communes veut instituer la taxe d'aménagement et en bénéficier sur les zones économiques d'intérêt communautaire, il sera nécessaire de prendre la compétence PLU et d'instituer la taxe d'aménagement avant le 30 novembre 2011 pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Le Président s'est rapproché des services de la Préfecture et de la DDT, il propose d'organiser des réunions au fur et à mesure des compléments d'information apportés par ces services.

Le Conseil Communautaire prend acte.

FIXATION DU PRIX DU M² DE TERRAIN SITUE EN ZONE NON AEDIFICANDI EN BOULOUZE

Monsieur Luc JOLIET, lors de ces négociations avec de futurs acquéreurs de la zone de Boulouze a été sollicité pour la révision du prix de la partie des terrains situés en zone non aedificandi.

En effet, les lots 3, 4 et 16 comprennent une zone non aedificandi d'une largeur de 20 m le long de la départementale 905 (lots 4 et 16) et de 10 mètres supplémentaires le long de l'autoroute (lot 3). Ces surfaces non constructibles représentent pour ces lots plus de 1/3 de la surface totale.

Afin de pouvoir commercialiser plus facilement ces lots, il propose de diminuer le prix du m² des zones non constructibles à 12 € du m² pour les lots 3 (1713 m²), 4(400m²), 16 (2020m²), ce qui ramène à un prix moyen de 19,70 €/m² pour l'ensemble de ces 3 lots.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à 12 € HT/m² le prix des terrains situés en zone non aedificandi.

Pour répondre à un délégué de Genlis, Monsieur JOLIET précise que c'est dans le cadre du PLU que sont déterminées les prescriptions qui régissent les études d'entrée de ville. En effet, il confirme les points suivants relatifs aux études d'entrée de ville :

- à Genlis, la zone non aedificandi est tracée par rapport à l'axe principal de la RD 905
- à Fauverney, la zone non aedificandi est tracée par rapport au giratoire situé sur la RD905

CONTRAT AMBITIONS COTE D'OR

Afin d'être éligible aux subventions du Département, il est indispensable de rédiger un contrat Ambitions Côte d'Or. Le Président invite les Vice-présidents à présenter les projets de leur commission avant fin juin 2011.

Monsieur Christian BEAULAT informe l'assemblée que la commune de Brazey en Plaine porte un projet de création d'une maison médicale, et pourrait solliciter la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise afin que celui-ci soit intégré dans le contrat Ambitions Côte d'Or.

Le Conseil Communautaire prend acte.

FONDS DE CONCOURS

Le Président rappelle que dans le cadre de la mise à disposition de la voirie reconnue d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes doit prendre en charge la totalité des investissements sur ses voiries.

La Communauté de Communes a réalisé en 2009 les travaux d'élargissement et de réfection de la rue Pré Omer à Longecourt en Plaine. En ce qui concerne l'éclairage public, la Communauté de Communes n'étant pas éligible au SICECO, la commune de Longecourt en Plaine en a assuré la maîtrise d'ouvrage afin de bénéficier de la subvention.

Le coût après déduction de la subvention du SICECO est de 6 163,78 €.

Monsieur le Maire de Longecourt en Plaine ayant admis que cette voie desservait d'autres activités que l'accès à la déchèterie, accepte de participer à hauteur de 50 % du reste à payer et sollicite un fonds de concours de 3081,89 €.

Le Conseil Communautaire, par 78 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, accepte de verser à la commune de Longecourt en Plaine un fonds de concours de 3081,89 euros dans le cadre des travaux relatifs à l'éclairage public.

DOCUMENT UNIQUE ET PLAN D'ACTION

Monsieur Patrice ESPINOSA, Vice-Président en charge des personnels expose que le document unique a été établi par les préventeurs du Centre de Gestion 21.

Le plan d'action 2010-2011 des mesures à mettre en place a été validé par la commission du personnel et les membres de CTP/CHS. Celui-ci a été adressé à l'ensemble des délégués.

A titre d'information, l'ordre de classement des risques, mentionné dans le plan d'action est déterminé par la combinaison de 3 critères :

- fréquence d'exposition au risque,
- gravité du risque,
- maîtrise du risque,

Le classement correspond à la priorité de l'action à mettre en place. L'ordre de priorité varie de A à D, D étant l'action la plus prioritaire.

La réalisation du document unique et la mise en place du plan d'action engendrent les coûts suivants :

	Montant TTC
Réalisation du Document Unique	3 360.00 €
Mise à jour annuelle du Document unique	280,00 €
Actions déjà mises en place en 2009 et 2010	3 444.48 €
Actions prévues pour 2011	5 110.50 €

Le Fonds National de Prévention (FNP) a accordé une subvention de 6 485 euros au titre de la réalisation du document unique :

- Subvention déjà perçue : 1946 euros (à la signature du contrat)
- Subvention restant à percevoir : 1297 euros dès validation du plan d'action par le conseil
- Subvention restant à percevoir : 3242 euros sur présentation du bilan de la démarche par la collectivité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le plan d'action 2010/2011 et autorise le Président à solliciter la subvention auprès du FNP.

CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Trésorier nous informe qu'il est dans l'impossibilité de recouvrer 4 titres pour un montant total de 150 € et que ceux-ci sont sans espoir de recouvrement.

Le Président propose de déclarer ces créances irrécouvrables et d'ouvrir les crédits nécessaires au budget 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare les créances irrécouvrables pour un montant de 150 euros et ouvre les crédits nécessaires au budget 2011.

FIN DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU FOYER RURAL DE FAUVERNEY

Le foyer rural de Fauverney n'étant plus utilisé dans le cadre de la restauration scolaire, il convient d'annuler la mise à disposition par un avenant à compter du 4 juillet 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant portant sur la fin de mise à disposition des locaux du foyer rural

ANNULATION DE TITRE

Le Président expose que Monsieur l'administrateur des finances locales l'a informé qu'il y avait eu une erreur sur le débiteur mentionné sur un titre émis en 2003. En effet, la personne qui s'est présentée en déchèterie a donné une fausse identité (Société STAIC).

Monsieur PERRIN a effectué des recherches et envoyé des relances en 2005, 2006 et 2007 sans résultat.

En conséquence, le Président propose d'annuler ce titre d'un montant de 75 € et de prévoir les crédits nécessaires à l'article 673.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition énoncée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Hubert SAUVAIN, Maire de Rouvres en Plaine, suite à la réunion d'information sur les défibrillateurs distribue de la documentation.

Monsieur Christian BEAULAT, Vice-Président chargé du secteur enfance jeunesse informe les délégués des réunions à venir :

- Réunion d'information sur la dépendance des personnes âgées le 3 mai 2011 à 18 h 30, en présence de :
 - Mme la Directrice de la maison de retraite mutualiste du parc à Genlis,
 - Mme la Directrice du Home de l'Oucherotte à Aiserey
 - M. le Président de l'ADMR,
 - Mme la responsable de l'APA (allocation personnalisée à l'autonomie) du Conseil général

- Réunion mixte (commissions Enfance jeunesse et personnels) le 11 mai 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire de Séance,
Patrice ESPINOSA

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN